

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-10

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 4

Séance du 26 février 2026

Date de la Convocation

18/02/2026

Date de l'affichage

18/02/2026

L'an deux mil vingt-six,

et le vingt-six février,,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Projet d'habitat inclusif :
convention de partenariat

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Sophie BAUDET, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Béatrice VAUCHER.

Absents : Marc BONGINI (pouvoir à B. MONNET), Marion ATRON (pouvoir à I. PACOU), Jérôme BENOIT (pouvoir à C. HAUBRUGE), Romain CORNU (pouvoir à F. RODOT), François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Michel SORNAY.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Considérant le projet d'habitat inclusif souhaité par le conseil municipal de la commune nouvelle de Val-Sonnette ;

Considérant que la commune nouvelle est lauréate du dispositif « Villages d'Avenir » depuis janvier 2025 ;

Considérant l'organisation de rencontres avec divers partenaires possibles pour ce projet d'habitat inclusif ;

Considérant la proposition de KALIA HABITAT portant sur un projet à taille humaine de 14 logements à destination des personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap (logements T2 et T3 avec une terrasse privative de 15 m²) ;

Considérant que la volonté du conseil municipal de coconstruire un projet avec KALIA HABITAT a été confirmée ;

Vu la délibération 2025-70 du 28 octobre 2025 concernant les modalités d'avancement du projet d'habitat inclusif ;

Madame la Maire expose qu'avant de lancer les démarches nécessaires à la réalisation du projet (études, permis de construire, demande d'agrément, etc.) et de désigner une Maîtrise d'œuvre, les Parties se sont rapprochées aux fins d'évoquer ensemble les modalités du partenariat permettant de concilier leurs intérêts respectifs et de fixer les engagements qu'elles devront respecter. Nous avons été accompagnés pour la rédaction de cette convention de partenariat par la cheffe de projet « Village d'Avenir », le bureau d'étude EGIS missionné par l'ANCT et le conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP.

La commune de Val-Sonnette s'étant entendue avec KALIA HABITAT sur les termes du partenariat, nous avons souhaité concrétiser nos engagements par voie de convention, ci-jointe annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

-PREND ACTE de ladite convention et en APPROUVE le contenu,

-AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat concernant le projet d'habitat inclusif comprenant la création d'un immeuble comprenant 14 logements à destination des seniors et des personnes en situation de handicap.

-AUTORISE Madame la Maire à continuer à travailler sur le projet et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 26/02/2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

